inexécution ou ce manquement résulte de l'altération des facultés mentales ou corporelles de la personne accueillie [...]. »

Nous espérons vivement ne pas en arriver à une telle décision. Nous vous demandons une vigilance particulière quant à votre comportement, notamment dans les espaces extérieurs, et nous vous encourageons à mettre vos compétences intellectuelles et rédactionnelles au service de la résidence, dans un esprit constructif et bienveillant envers l'ensemble des résidents et des professionnels.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marion LEDUC
Directrice d'Action Sociale Personnes Âgées

Centre Communal d'Action Sociale
Grenoble